

Rupture d'un CDD prématurément

Par Anto9101, le 23/05/2012 à 19:59

Bonjour, j'ai une demande assez délicate à vous proposer en espérant avoir réponses et compréhension.

Afin de bien tout expliquer, je vous expose d'abord ma situation:

Je suis actuellement en CDD depuis mi-décembre 2011 jusqu'à mi-octobre 2012. Je souhaite rompre mon CDD prématurément car j'ai reçu une offre d'emploi très intéressante mais en contrat interimaire.

Raisons de mon souhait de démissionner: Je me donne énormément dans mon travail sans être récompensé, l'ambiance au travail est très particulière, la rémunération faible et bien d'autres raisons que je peux vous exposer si nécessaire.

Mes employeurs actuels ont refusé ma démission. Je sais que je ne peux pas rompre un contrat sans un commun accord sans risquer un procès.

Il me faut donc forcément un CDI pour pouvoir démissionner.

Ma question: Suis propre juridiquement si j'obtient une promesse d'embauche d'un CDI quelconque (me permettant de démissionner) mais que je rompe cette promesse pour pouvoir me diriger ensuite vers mon contrat intérimaire tant espéré?

N'hésitez pas à me dire si je me suis mal exprimé car la situation est assez délicate.

Par titchou, le 23/05/2012 à 20:31

boniour.

sachez a toutes fins utiles, qu'une promesse d'embauche que vous comptez présenter pour rompre votre cdd vous engage également envers celui qui vous l'a faite..... Donc vous etes coincée.

Cordialement

Par Anto9101, le 23/05/2012 à 20:33

Mais si l'employeur m'ayant fait la promesse d'embauche accepte de rompre cette promesse d'embauche, suis-je libre de tout contrat?